

REGLEMENT INTERIEUR

Association Sportive de VAL de VEsle (ASVALVE)

SECTIONS ZUMBA FITNESS, STEP, FACT ET CFD

1- INSCRIPTIONS:

- ✚ Un certificat médical, le paiement intégral de la cotisation annuelle, une photo d'identité et l'acceptation du présent règlement intérieur sont obligatoires pour s'inscrire à une ou plusieurs séances de sport.
- ✚ Les séances de sport se déroulant, soit au foyer rural, soit en salle de motricité de l'école primaire, le nombre d'inscriptions sera limité pour la sécurité et le bien-être des sportives. L'Association Sportive de Val de Vesle ne pourra pas inscrire plus de personnes que de places disponibles.
- ✚ Deux séances d'essai sont proposées en début d'année. Dès le troisième cours, la cotisation annuelle sera acquise et aucun remboursement ne sera effectué (sauf raison médicale).
- ✚ Une carte d'adhérent avec votre photo vous est remise à l'inscription ; vous devez l'avoir sur vous à chaque séance pour justifier de votre inscription et pouvoir la présenter à un membre de l'association s'il vous la demande.
- ✚ Vous devez respecter le(s) créneau(x) horaire(s) dans lequel(s) vous vous êtes inscrits en début d'année.
- ✚ Les membres du bureau peuvent exclure, temporairement ou définitivement et à tout moment, un adhérent qui n'aurait pas respecté le présent règlement et cela, sans remboursement de la cotisation annuelle.

2- COMPORTEMENT :

- ✚ Pour toutes dégradations causées, il vous sera demandé réparation.
- ✚ En cas de perte ou de vol, l'association décline toute responsabilité.
- ✚ Pour des raisons de sécurité, toutes les personnes (adulte ou enfant), non inscrites, ne sont pas autorisées à circuler dans la salle ou à participer à des séances, sauf si elles restent assises sur le côté sans perturber le cours.
- ✚ Il est demandé à chaque sportif(ve) d'arriver 5 à 10 minutes avant le cours pour se mettre en tenue et débiter ainsi la séance à l'heure. Entre deux cours, ces dernier(es) doivent attendre calmement dans le sas d'entrée (ou dans le couloir à l'école) par respect pour ceux ou celles qui terminent une séance.
- ✚ Toute personne en retard n'ayant pas pu bénéficier de l'échauffement ou faisant preuve de non-respect envers l'animatrice se verra refuser l'accès au cours.
- ✚ La nourriture et les chewing-gums sont interdits pendant le cours.

3-TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE :

- ✚ Une paire de baskets de fitness propre.
- ✚ Un tube élastique, des bandes lestées aux poignets ou des gants lestés, pour le cours de Zumba.
- ✚ Un tapis pour le cours de FACT et des gants pour le cours de Strong by Zumba.
- ✚ Un **grand STEP** (une marche) pour le cours de STEP.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez contacter l'association par mail à l'adresse suivante : as-valve@laposte.net

Ou joindre votre animatrice Agnès Clouet au : 06-18-99-39-83

Ou Alicia Clouet au : 06.34.03.04.99

Merci à tou(te)s et bonnes séances

